

## Commune de Moulineaux

### PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-sept heures et trente minutes le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

**Étaient présents :** Mr LE GOFF Frédéric, Mr CHOPART Frédéric, Mr. AGASSE Mickaël, Mme ARROUET Catherine, Mme BAUDART Marie-Édith, Mr AUBOURG Yves, Mr David MARECAL.

**Absents excusés :** Mr DOREE Claude (pouvoir à Mr LE GOFF Frédéric), Mme DUBOIS Virginie (pouvoir à Mr MARECAL David), Mme MENARD Joy (pouvoir à Mme BAUDART Marie-Edith).

**Absents :** Mr QUIBEL Benjamin, Mme SAUVAGE Sophie

**Secrétaire de séance :** Mr. AGASSE Mickaël

#### DELIBERATION PORTANT SUR LA SOUSCRIPTION AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LIGNE DE TRESORERIE

##### ANNUELLE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l'attente du versement du solde des subventions attribuées à la Commune par la Préfecture (DETR, DSIL) et par le Département de la Seine Maritime dans le cadre des travaux d'extension de la Mairie, de la construction d'un nouveau restaurant scolaire et de la réhabilitation du foyer polyvalent, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré décide :

- De contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine **une ligne de trésorerie annuelle** d'un montant de 300 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels pour la commune de MOULINEAUX.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous. :

Montant de la ligne de trésorerie	300 000€
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%
Marge :	0.95 %
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages :	15 000€
Commission d'engagement :	0.10 % soit 300€
Commission de non -utilisation :	0.00 %
Frais de dossier :	150 €

- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de MOULINEAUX pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### Contribution communale au FAJ 2025

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, la Métropole exerce la compétence « aide aux jeunes en difficultés » ce qui consiste à accorder des aides individuelles par l'intermédiaire d'un Fonds d'Aide aux Jeunes. Dans ce cadre, un engagement de la Commune est possible et la Métropole propose de reprendre le niveau de contribution volontaire adoptée par le département depuis 1997, soit 0.23 euros par habitant soit 219.65 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Fin de séance :18h00

